

Rachat d'actions propres

Déclaration de transactions sur actions propres réalisées du 5 mars au 9 mars 2018 (inclus) Mise en œuvre de l'autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 avril 2016

GBL, en direct et au travers de ses filiales, a acquis, sur la période du 5 mars au 9 mars 2018 inclus :

- Au titre du contrat de liquidité : 2 900 actions GBL

Contrat de liquidité								
Date de transaction	Nombre de titres acquis	Prix moyen (EUR)	Prix le plus bas (EUR)	Prix le plus haut (EUR)	Montant (EUR)	Méthode de négociation / marché		
05/03/2018	1.000	90,64	90,14	91,42	90.642	En bourse via Euronext		
07/03/2018	1.000	91,11	90,68	92,12	91.108	En bourse via Euronext, Turquoise, Chi-X, BATS		
08/03/2018	150	92,04	92,02	92,74	13.806	En bourse via Euronext		
09/03/2018	750	92,32	92,06	93,10	69.240	En bourse via Euronext		
Total	2.900	91,31			264.796			

- Au titre du programme de rachat d'actions propres : 0 action GBL

Programme de rachat d'actions propres									
Date de transaction	Nombre de titres acquis	Prix moyen (EUR)	Prix le plus bas (EUR)	Prix le plus haut (EUR)	Montant (EUR)	Méthode de négociation / marché			
-	-	-	-	-	-	-			

Le tableau récapitulatif des acquisitions dans le cadre du programme de rachat d'actions propres depuis le 1^{er} juillet 2009 est disponible sous la rubrique « Action GBL / Rachat d'actions propres » du site internet http://www.gbl.be.

Au 9 mars 2018, GBL détient, en direct et au travers de ses filiales, 5.656.962 actions GBL représentatives de 3,5% du capital émis, dont aucune au titre du contrat de liquidité.